

Un savoir - faire à exploiter

Alcan, l'un des géants de l'aluminium, quitte Steg et le Valais. Electricité et main-d'oeuvre trop chères ainsi que l'éloignement géographique justifient sa décision. Au lieu d'un sauvetage improbable de l'usine, il vaudrait mieux recycler les compétences accumulées dans des activités plus rentables que la fonderie de base.

Ainsi, l'usine de Steg va fermer. Cette unité de production fabrique de l'aluminium dit de première fusion, par électrolyse de l'alumine, un oxyde d'aluminium extrait de la bauxite, qui est le principal minerai d'aluminium très répandu et abondant un peu partout dans le monde. Le procédé d'extraction du métal nécessite des quantités considérables d'électricité. L'aluminerie de Steg consomme à elle seule 17% de l'électricité produite dans le Valais.

Alcan, entreprise propriétaire, bénéficiait d'un contrat avec l'Etat du Valais qui lui garantissait, de 2000 à 2005, un prix de l'électricité de 3,5 ct le Kwh et une exonération de 30% de l'impôt sur les bénéfices. Or le coût actuel de l'électricité fournie par les Forces motrices valaisannes aux gros clients industriels de la région de Steg est de 17,99 ct le Kwh, cinq fois plus élevé que le prix prévu par l'accord qui vient à expiration, ce qui signifie que le Valais a en fait très lourdement subventionné l'aluminerie.

La hausse très forte des prix de l'électricité et l'écart énorme entre le tarif réel et le coût facturé à Steg rend impossible le renouvellement de l'accord précédent. Le canton du Valais était disposé à aller jus-

qu'à 6,5 ct le Kwh, ce qui reste pourtant beaucoup trop cher pour Alcan. Il est vrai que le prix de l'électricité en Suisse est le plus élevé de la planète, près de deux fois plus qu'en France et quatre fois plus qu'aux Etats-Unis, ce qui n'empêche pas Alcan d'envisager la fermeture de son usine française de Lannemezan qui produit également de l'aluminium de première fusion.

Pourquoi s'étonner alors si, depuis plusieurs années, la production d'aluminium de base est déplacée vers les pays du Golfe, Emirats Arabes Unis et Qatar, notamment, qui proposent de l'énergie très bon marché et un accès direct de l'usine à la mer. Les producteurs d'aluminium sont de vieilles industries dans les pays développés. Pendant longtemps le secteur était dominé par deux très gros groupes, Alcoa aux USA (dont le siège européen est discrètement installé à Lausanne) et Alcan au Canada avec des émules européens comme Alusuisse ou Péchiney. A l'origine les usines canadiennes n'étaient qu'une filiale de la Pittsburgh Reduction Company qui vendit ses établissements canadiens en 1928. Ceux-ci allaient devenir Alcan et les usines mères de l'Ohio, Alcoa.

(jg) Suite de l'article en pages 4

Sommaire

Trop éloignées du réel, les lois risquent de décevoir les citoyens et de perdre leur légitimité.

page 2

La polarisation politique fait fi de la complexité sociale.

page 3

Les douanes coûtent chères aux entreprises.

page 4

Les bourses d'études souffrent des disparités cantonales.

page 5

L'armée en quête d'une nouvelle identité.

page 6

Hommage à Jacques Pâris de Bollardière.

page 7

Fribourg regarde les films des autres mondes.

page 8

Coopération à l'Est

Contester aujourd'hui cet engagement, c'est, avec mauvaise foi, refuser de tenir parole. C'est décrédibiliser le Conseil fédéral et mépriser l'honnêteté nationale. L'UDC, appuyant le référendum contre le milliard prévu, n'est plus digne de participer au gouvernement.

Edito page 3

Au nom de la loi

Au lieu de fournir à l'Etat les instruments légaux de son action, les parlements agissent souvent sous l'emprise d'intérêts particuliers dictés tantôt par des groupes de pression tantôt par l'opinion publique.

Au menu du Conseil national la semaine dernière, la révision des dispositions du code pénal relatives à l'internement et à la combinaison des sanctions financières et privatives de liberté. Cette révision ne mériterait pas mention si elle ne portait sur des articles adoptés par le Parlement il y a trois ans seulement et qui ne sont jamais entrés en vigueur depuis. En effet, les praticiens de la justice pénale avaient très rapidement dénoncé les effets pervers et les difficultés de mise en œuvre de ces innovations, ce qui a conduit le Conseil fédéral à revoir sa copie et le Parlement à procéder à une révision de la révision.

L'incident est révélateur de la situation de connaissance imparfaite dans laquelle se trouve le législateur, mais également l'administration qui prépare les projets de loi. Toute loi est en fait une hypothèse sur la capacité de certaines mesures à favoriser la réalisation d'objectifs visés. En effet, la complexité des phénomènes sociaux rend illusoire les certitudes. Mais cette imperfection ne dispense pas d'affiner les hypothèses en faisant appel à toutes les données disponibles et en soumettant les diverses solutions à une évaluation prospective. C'est à cette exigence que répond notamment la procédure de consultation: si elle permet d'appréhender les oppositions et les soutiens politiques, elle sert aussi à compiler les expériences des acteurs sur le terrain.

Dans le cas de la révision du code pénal, cette transmission des informations de terrain ne s'est faite apparemment qu'après coup, d'où la révision de la révision. Par contre le dossier des chiens dangereux, également traité par les Chambres fédérales la semaine passée, ne souffre pas d'un déficit de connaissances. L'Office vétérinaire fédéral sait fort bien que la dangerosité d'un chien tient à sa lignée ou à son éducation, non à sa race; nombre de documents émanant de cette administration le soulignent. Pourtant l'office a proposé la mise à l'index d'une liste de races, à la demande expresse du chef du département et sous la pression conjointe du Parlement et de la presse de boulevard. Pourquoi cette ignorance des faits? Parce que le souci de rassurer la population a

pris le pas sur celui de la sécurité des personnes. L'interdiction du pitbull, race érigée en victime expiatoire, constitue la réponse simple et directe à l'émotion provoquée - et sciemment entretenue - par le drame d'Oberglatt.

Cet exemple nous rappelle que la loi est tout d'abord un discours. En légiférant, les autorités manifestent qu'elles sont conscientes d'un problème, qu'elles y font face et savent lui apporter une réponse. Point n'est besoin que cette réponse repose sur une connaissance poussée du problème, qu'elle articule rationnellement les moyens et les objectifs. Pourvu qu'elle corresponde à la représentation que l'opinion se fait du problème: un pitbull a tué, interdisons les pitbulls.

Cette même réponse simple et fautive, on la retrouve dans le débat scolaire sur les notes. Tous les pédagogues le savent, la notation et les moyennes disent peu sur l'évolution des connaissances, et le redoublement d'une année scolaire n'est pas la meilleure manière de motiver les élèves. Cela n'empêche pas les parlements de recourir à de telles mesures pour répondre aux familles désorientées par les réformes pédagogiques. Mesures simples qui parlent au sens com-

mun et rassurent, mais qui ne contribuent pas à améliorer le niveau des élèves.

On pourrait sans peine allonger la liste des exemples - en particulier dans le dossier de la politique à l'égard des étrangers et des requérants d'asile - où la loi fait office de réassurance à l'usage d'une collectivité désorientée.

On est loin de la loi, instrument d'action de l'Etat, apte à réaliser des objectifs collectifs clairement exprimés. D'ailleurs ces objectifs sont souvent multiples et pas toujours compatibles, reflets d'intérêts divergents au sein du Parlement: on peut distinguer les objectifs du discours autour de la loi et ceux que révèle le contenu de la loi. Puis, dans le cadre de l'application, se glissent d'autres objectifs encore, particuliers et locaux, un phénomène que favorise le fédéralisme d'exécution.

La loi reste un enjeu politique, dans sa conception comme dans sa mise en œuvre sur le terrain. Mais à trop ignorer la réalité que le droit est censé façonner, le législateur ne peut, à terme, que décevoir les attentes à l'égard de la loi. A ce régime, cette dernière perd en crédibilité et en légitimité et la qualité du débat démocratique ne peut qu'en souffrir. *jd*

Quand la lutte contre le bradage du sol stimule le marché immobilier

Les arrêtés contre la vente de biens immobiliers à des étrangers (successivement lex von Moos, Furgler, Friederich, Koller) illustrent parfaitement ce discours législatif qui ne tient pas ses promesses.

Dans les années cinquante, une partie de l'opinion s'inquiète de l'augmentation des achats de terrains et d'immeubles par des personnes résidant à l'étranger. Le Parlement décide alors de soumettre ces achats à autorisation: l'acquéreur doit dorénavant faire la preuve d'un intérêt dont les modalités sont explicitées dans la loi. Le discours indique que les autorités ont pris conscience du problème et qu'elles maîtrisent la situation.

Les acquisitions immobilières continuent néanmoins de progresser. Mais les acquéreurs étrangers sont contraints d'acheter des immeubles construits, la promotion immobilière étant réservée aux indigènes. Pire, l'essentiel des acquisitions se fait dans les stations touristiques, alors même que la loi pose le principe de l'interdiction d'acquérir dans ces lieux, tout en prévoyant une dérogation soumise à des conditions strictes.

Le proportionnel à l'écoute du consensus

L'actualité politique française met en évidence les dangers de la bipolarisation et de l'alternance. Par le biais de l'élection au système majoritaire, un parti ou une coalition se voit confier les leviers du pouvoir et croit de ce fait exprimer la volonté de la majorité de la population. Cette position dominante conduit très vite à l'arrogance: concertation, consultation et recherche du compromis n'ont pas place dans cette conception du pouvoir. La contestation régulière de la rue - une forme d'expression peu propice au bon déroulement du débat démocratique - constitue le prix à payer pour cet aveuglement. Les thuriféraires helvétiques de cette forme de régime l'oublient, eux qui n'y voient que l'avantage d'une gouvernance cohérente.

La Suisse, préservée par sa culture de la représentation proportionnelle, ne devrait pas être guettée par cette tentation autoritaire. Et si tel était le cas, les majorités trop sûres d'elles-mêmes seraient bien vite remises à l'ordre par le biais des instruments de démocratie directe.

Pourtant dans notre pays, on assiste à une évolution vers la polarisation des forces politiques. Cette évolution se reflète dans le vocabu-

laire: on parle plus volontiers qu'auparavant de majorité et d'opposition. A Genève s'affrontent l'Entente bourgeoise et l'Alternative de gauche; aux Chambres fédérales le clivage droite-gauche est devenu plus fréquent depuis deux décennies. Pourtant l'analyse du comportement du corps électoral devrait nous prémunir contre cette perception dichotomique du paysage politique. Aujourd'hui, la majorité des citoyennes et des citoyens déclare ne pas s'identifier à un parti et fait un usage accru du latoisage (biffer des noms), cette manière de composer sa liste avec des candidats de différentes formations politiques. C'est dire que la victoire d'un parti ou d'un pôle n'exprime pas l'adhésion sans réserve d'une majorité d'électeurs au programme des vainqueurs. Genève, qui cultive plus qu'ailleurs la bipolarisation, en témoigne: le souverain défait allègrement les projets adoptés par la majorité parlementaire, qu'elle soit de gauche ou de droite. Et au cours de la présente législature, des projets passés en force aux Chambres fédérales ont été balayés par le peuple.

L'usage trop systématique du référendum ne vaut guère mieux que la conduite majoritaire de la politique française, confrontée à la contestation de la rue. Il signale un dysfonctionnement et condamne les autorités à un pilotage en dents de scie, quand il ne paralyse pas l'action de l'Etat.

Les problèmes des sociétés modernes sont trop complexes et les clivages qui traversent ces dernières trop nombreux pour tolérer des solutions simples, tirées du carquois idéologique d'une majorité. Dans l'économie des institutions helvétiques, la démocratie directe joue ce rôle de garde-fou contre les tentations hégémoniques d'un parti ou d'un pôle qui se croirait électoralement légitimé à imposer ses vues. *jd*

Edito

Le référendum de la déloyauté

Un parti parce qu'il est gouvernemental n'est pas privé pour autant de sa capacité référendaire. Minorisé au Parlement, il exerce un droit de recours: au peuple d'arbitrer.

La décision de l'UDC, qui sera soumise à l'assemblée des délégués le 8 avril, de soutenir le référendum contre la Loi sur l'aide aux pays de l'Est, ne relève pas de l'exercice référendaire ordinaire. C'est un acte de déloyauté gouvernementale. Il disqualifie ce parti, le rend indigne de participer au Conseil fédéral.

L'aide aux pays de l'Est n'est pas chose nouvelle. Elle fut votée en 1995 déjà pour aider les nouveaux pays devenus indépendants de l'URSS. L'arrêté, voté par le Parlement, avait une validité de dix ans. Il a été repris sous forme de loi pour servir de base légale à l'aide aux pays qui ont rejoint l'Union européenne et il prévoit notamment un apport d'un milliard, par versements de 200 millions pendant cinq ans.

On peut certes regretter que le Conseil fédéral ait entretenu un certain flou: trouverait-il dans les lignes budgétaires les ressources nécessaires ou seraient-ce des dépenses nouvelles? Et pourquoi attendre le lendemain de la votation sur les bilatérales (libre circulation des personnes) pour clarifier la situation juridique? Il n'en reste pas moins que le peuple savait qu'il y aurait aide, qu'il y a implicitement souscrit avec la seule réserve que la Suisse décide souverainement de l'attribution des sommes allouées. Depuis les montants promis ont été rendus publics. Pologne, 489 millions, Hongrie, 130, Tchéquie, 109, Lituanie, 70, etc.

Contester aujourd'hui cet engagement, c'est, avec mauvaise foi, refuser de tenir parole. C'est décrédibiliser le Conseil fédéral et déconsidérer l'honnêteté nationale.

Or il sera facile aux opposants de mener sur ce thème la pire des campagnes démagogiques. Nous, Suisses, devons nous restreindre, mais pour les «Polaks» on trouverait des centaines de millions! Ce référendum est une menace redoutable, parce que les arguments rationnels n'auront pas de prise (par exemple, donner, c'est notre intérêt bien compris; la contribution de la Norvège est plus élevée que la nôtre) et se heurteront à des réactions spontanées: pourquoi tant d'argent, un milliard!, pour eux et des coupes sévères pour nous.

Il faut donc faire savoir à l'UDC avant le 8 avril que cette question n'est pas une affaire de politique intérieure, sur laquelle on peut diverger. Il y va de la crédibilité de nos engagements extérieurs. De notre parole. Ceux qui veulent la renier ne sont pas dignes de cogouverner. Qu'on le leur dise!

ag

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont également collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd); Alex Dépraz (ad)
Carole Faes (cf); André Gavillet (ag)
Pierre Jeanneret; Charlotte Robert (cr)
Jean Christophe Schwaab (jcs)
Albert Tille (at); Aude Weber

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression: **Imprimerie du Journal de Sainte-Croix**

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863, 1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Les barrières opiniâtres

La large panoplie des accords bilatéraux avec Bruxelles n'est pas parvenue à éliminer le passage en douane. C'est un réel handicap pour les petites entreprises et une tracasserie largement inefficace pour les individus. Mais les «visionnaires» d'Avenir Suisse s'en accommodent.

Le passage en douane coûte 4 milliards à l'économie suisse. La suppression de cet obstacle avec l'Union allégerait notre PIB de 0,85%. Ces chiffres résument une étude réalisée par le think tank d'*economiesuisse* auprès des entreprises. L'analyse est crédible. Les droits de douane sont supprimés pour quelque 80% des produits échangés. Mais malgré cet allègement massif, toutes les marchandises doivent être dédouanées pour passer la frontière, à l'entrée comme à la sortie. A cette première contrainte administrative, il faut ajouter le décompte de la TVA remboursée à la sortie et encaissée à l'entrée. Les entreprises doivent encore fournir une attestation d'origine pour toutes les marchandises passant la frontière. C'est conforme à la logique du système. Ainsi, un produit arrivant à Zurich par avion cargo de Chine, ou d'ailleurs, n'est pas suisse et ne bénéficie pas du libre-échange avec l'Union européenne. Enfin, comme il n'y a pas entre la Suisse et l'Europe une reconnaissance mutuelle concernant la sécurité ou la santé des produits, les entreprises doivent fournir une attestation

d'autorisation de vente dans le pays destinataire. Toutes ces démarches ont un coût administratif. Il convient d'ajouter le prix de l'attente aux bureaux de douane, par ailleurs fermés la nuit et le dimanche. Dans certains cas, l'attente est un handicap majeur. Une entreprise qui assure la maintenance d'une machine à l'étranger doit pouvoir dépanner son client dans l'urgence. Elle doit dédouaner ses pièces détachées par la procédure usuelle ou disposer d'un stock de rechange de l'autre côté de la frontière.

Petits exportateurs pénalisés

Tout compte fait, les professeurs chargés de l'enquête estiment que le passage à la frontière alourdit le prix de 1,9% à l'exportation et de 2,3% à l'importation. Il s'agit de moyennes. Le coût administratif est à peu près équivalent pour chaque passage. Mais il se répartit sur de gros ou de petits volumes de marchandises. Les frais sont presque indolores pour les grandes entreprises et lourdement pénalisantes pour les petits exportateurs. Le frein aux importations est aussi un handicap pour

la Suisse. Son économie intérieure est protégée d'une concurrence étrangère trop directe. L'étude ne s'intéresse pas, en revanche, au sort de Monsieur et Madame tout le monde qui passe la douane avec bonne ou mauvaise conscience, mais toujours frappé par l'archaïsme d'une barrière inutile et inefficace.

Avenir Suisse et son mandant *economiesuisse* n'aiment pas les obstacles à la prospérité économique. Pour lutter contre le coût des passages à la frontière, ils proposent de laisser les douanes ouvertes jour et nuit. Ils demandent des simplifications administratives. Ces allègements ont de strictes limites si l'on ne peut supprimer ni le dédouanement, ni le décompte de TVA, ni la déclaration d'origine ou l'autorisation de vente. L'étude mentionne la possibilité de négocier une union douanière avec Bruxelles. Mais *economiesuisse* rejette, à juste titre, cette alternative qui imposerait pratiquement toutes les exigences d'une adhésion sans fournir à la Suisse un droit de décision. Quant à l'idée, toute simple, d'une pleine participation à l'Europe, elle n'est même pas évoquée. at

Suite de la première page

Un savoir-faire à exploiter

Alcan a pu se développer grâce aux bas coûts de l'électricité au Canada, tout comme Alusuisse a profité des barrages helvétiques et a installé ses usines dans les vallées. Alusuisse, devenu Algroup en 1998, vaincu par des coûts trop élevés et des erreurs de stratégie - un syndrome Swissair l'a conduit à multiplier les acquisitions dans les années quatre-

vingts et nonante - a fini par fusionner avec Alcan en l'an 2000. En fait les usines helvétiques d'Alusuisse, qui appartiennent aujourd'hui à Alcan, fabriquent des produits à forte valeur ajoutée: des emballages pour l'industrie alimentaire et pharmaceutique ou des éléments pour l'industrie ferroviaire et automobile. L'aluminerie de Steg est la seule à pro-

duire au sens strict du terme, des lingots brut de fonderie, une activité industrielle de base qui convient mal à un pays dont les coûts de la main-d'œuvre et de l'énergie sont élevés, comme la Suisse.

Il est sans doute vain de vouloir se battre pour empêcher la fermeture de l'usine sous sa forme actuelle ou de chercher on ne sait quel reprenneur

miracle. Par contre le savoir-faire accumulé par les 140 employés de Steg est sans doute très important. Il ne doit pas être dilapidé et l'accent doit être mis sur l'implantation d'industrie à haute valeur ajoutée et sur la reconversion du personnel de Steg. La place industrielle suisse a de l'avenir, mais certainement pas dans des activités de fonderie de base. jg

Ni à Pâques, ni à la Trinité

Les disparités cantonales continueront de sévir. Pourtant la nouvelle péréquation financière aurait pu faire avancer le dossier. Conseil fédéral et Chambre haute en ont décidé autrement.

L'harmonisation des bourses d'étude est un véritable serpent de mer. Depuis bientôt trente ans, l'Union des Etudiant-e-s de Suisse (UNES), faîtière nationale des étudiants, réclame que les 26 systèmes cantonaux soient fondus en un seul. Les inégalités de système actuel sont en effet difficilement justifiables: un étudiant, qui a la «chance» d'être domicilié ou originaire d'un «bon» canton, recevra, à situation financière comparable, parfois plusieurs milliers de francs de plus qu'un collègue issu d'un «mauvais» canton, qui devra au mieux se contenter d'un prêt. Outre ces inégalités, les systèmes cantonaux sont hostiles à la mobilité

des étudiants, pourtant portée aux nues par les autorités universitaires. En effet, les cantons universitaires n'accordent de bourses qu'aux étudiants suivant les cours d'une haute école sise sur leur territoire, afin d'éviter de payer les subventions que l'accord universitaire intercantonal accorde au canton possédant une haute école lorsqu'un étudiant issu d'un autre canton y étudie. Après plusieurs projets, tant du côté de l'UNES (une initiative populaire avortée), des milieux économiques (voir DP n°1589) que de celui du Secrétariat d'Etat à la science et à la recherche, tous sans succès, seule la Nouvelle péréquation financière et répartition des tâches

(RPT) semblait pouvoir faire avancer le dossier. La situation s'y prête d'autant mieux que la récente étude de l'Office fédéral de la statistique sur la situation sociale des étudiants (voir DP n°1675) a révélé que les inégalités sociales face aux études tertiaires se sont accrues. Elle a également confirmé que la majorité des étudiants doit exercer une activité rémunérée en plus des études, faute de bourses. Tous s'accordent à dire en outre que la réforme de Bologne aura des effets aggravants.

Malheureusement, le Conseil fédéral, suivi par le Conseil des Etats, n'a pas profité de cette occasion en or pour harmoniser les systèmes cantonaux.

Selon la majorité de la Chambre des cantons, la RPT, même si elle réorganise les subventions que la Confédération verse aux cantons pour les bourses, «ne doit pas soulever de débats de politique de la formation» et n'est donc pas la «réforme adéquate» pour harmoniser le système du soutien aux études. Ces arguments de technocrates ne tiennent pas la route face à l'urgence de la situation. Les inégalités sociales croissantes et la cassure entre élites universitaires et communs des mortels qui risque d'en résulter font que l'harmonisation des bourses d'études au niveau national, si elle ne se fera pas à Pâques, ne saurait attendre la Trinité. *jcs*



Armée cherche mission désespérément

Un rédacteur de DP part en campagne. Petit soldat de garde à l'entrée d'une ambassade, il raconte de vive voix deux semaines passées sur le macadam.

Dans l'imagerie populaire, les cours de répétition sont encore associés aux bidasses en vacances. Attente, parties de cartes, beuveries et grandes manoeuvres contre un ennemi imaginaire. Mais la mission de l'armée évolue.

Pour mon sixième cours de répétition, je me trouve pour la première fois de ma carrière de soldat engagé dans une vraie mission. Le bataillon de carabinières 1 est chargé de surveiller certaines ambassades dans la région genevoise.

Lundi 10 heures, dans la plaine du Rhône, une voix s'élève: «mon nom est Bolomey, mon prénom, c'est capitaine!». Le ton n'est qu'involontairement à la plaisanterie. Les cadres sont stressés. Dans 72 heures, les deux cents soldats de la compagnie seront lâchés en pleine ville

avec des fusils chargés. Un temps court mis à profit pour réviser les bases et connaître la mission. L'armée a avant tout un rôle d'observateur. En cas de problème, il ne faut pas intervenir mais appeler la police, qui dirige les opérations sur le terrain. Surtout éviter les incidents dans une ville où l'armée n'a pas laissé que de bons souvenirs. L'histoire est tenace.

Jeudi, arrivée à Genève et découverte de nos postes. Me voici six heures par nuit devant la porte d'un immeuble anonyme qui abrite la mission auprès de l'ONU d'un pays sensible du Proche Orient. Un petit bus nous conduit sur place. Il sillonne les rues de la cité de Calvin avec son drôle d'équipage de militaires vêtus de gilets pare-balles et armés de leur fusil. Dans la dense circulation genevoise, les

automobilistes nous dévisagent l'air effaré. Les nuits de ce début mars sont aussi glaciales que calmes. Rien à signaler ou presque. Une violente dispute conjugale, un peu de tôle froissée au carrefour. Les militaires informés, la police agit. Les militaires postés ont aussi un rôle dissuasif. Selon la version officielle, l'inactivité autour des ambassades serait donc aussi due à notre présence. Il faut veiller au moral des troupes. L'arme ne peut évidemment servir qu'en cas de dernier recours. Reste qu'elle pèse de tout son poids pendant les longues heures de garde.

Une manifestation est annoncée pour samedi, organisée par le GSSA. Le commandement est inquiet, rappelle que, lors des défilés contre le G8, la police a retrouvé une tronçonneuse dans un caddie. Les organisateurs pro-

testent contre la guerre en Irak, non sans faire quelques amalgames douteux avec le conflit israélo-palestinien. L'armée tient à éviter tout risque de confrontation avec les manifestants. Aux endroits les plus sensibles, les miliciens sont remplacés par la police tandis que d'autres se réfugient à l'intérieur des bâtiments. La démonstration se déroule finalement dans le calme et sans que les militaires ne voient l'ombre d'un drapeau arc-en-ciel.

Notre mission de deux semaines touche à sa fin. Une autre compagnie de miliciens prendra le relais. A Genève, Berne et Zurich, l'armée garde ainsi certains bâtiments officiels depuis 2004 dans le cadre de la mission «Amba Centro». Un engagement d'appui à la police forcé limité tant qu'il sera exécuté par des miliciens. *ad*

Nouveau Conseil des droits de l'homme

La force têtue des résolutions

Parmi les avancées que constitue la mise en place du Conseil des droits de l'homme, les spécialistes ont souligné l'importance de sa convocation régulière et périodique. Le rythme des séances peut paraître bien formel au regard de l'enjeu, c'est pourtant un facteur primordial.

Des participants au travail des commissions onusiennes (il s'agissait de l'Organisation internationale du travail) nous avaient convaincus que le seul fait qu'une plainte ou les conclusions d'une enquête soient portées à l'ordre du jour était pour une délégation un opprobre incommodant, mais encore plus quand, session après session, l'objet ne pouvait pas être liquidé. Le pays visé ne supportait pas l'accusation d'inertie. Certes l'efficacité n'est pas directe comme si le pays visé agissait par conviction et non pas par souci d'apparaître fréquentable. Mais l'exercice est pourtant positif: il maintient la pression; il empêche que

des résolutions généreuses, ratifiées par les pays membres, soient considérées comme des garnitures verbales.

La défense des droits de l'homme est de même ordre et plus complexe encore. Le vote quasi unanime de l'Assemblée des Nations unies ne correspond pas au nombre répertorié des pays authentiquement démocratiques. Et l'on sait combien la notion élastique de «sécurité intérieure» justifie tous les abus du pouvoir sur place. Il est d'autant plus important que le Conseil en session régulière redonne son sens plein aux mots. Les dictatures ne tomberont pas au souffle des résolutions. Mais peut-être les omnipotents de la planète découvriront que tout n'est pas possible sur la scène internationale ou des opposants sauront que, condamnés dans leur pays, ils ne sont pas oubliés, ni internationalement abandonnés.

On se félicite que la diplomatie suisse, à l'intérieur de l'ONU, ait pu contribuer à cette avancée et que Genève y soit associée. *ag*

Un pacifiste de combat

«D'un homme qui a peur de mourir, je ne peux rien faire. D'un guerrier, je peux faire un non-violent» disait Gandhi. Telle fut l'évolution de Jacques Pâris de Bollardière, que l'on ne pouvait accuser d'être un «pacifiste bêlant»! Né en 1907 dans un milieu profondément catholique, il sera habité jusqu'à sa mort par une foi ardente et exigeante. Issu d'une lignée de militaires où l'Armée française était une seconde famille, il embrasse tout naturellement la carrière des armes. A Saint-Cyr, cet admirateur de Lyautey est déçu par le culte de l'obéissance aveugle, qui explique l'adhésion ultérieure du corps des officiers à Vichy plutôt qu'à de Gaulle. Bollardière connaît son baptême du feu à Narvik. Dès juin 1940, il gagne Londres. Il participera à tous les combats de la France Libre et organisera la Résistance dans les Ardennes. Compagnon de la Libération, il sera en 1945 le soldat le plus décoré. Puis il commande les troupes aéroportées en Indochine (1946-53). La guerre d'Algérie déterminera le premier grand tournant de sa vie. Commandant un secteur de la

Mitidja, le jeune général apparaît, par ses méthodes intelligentes et humaines qui rallient la population, comme «le plus dangereux» adversaire du FLN (col. Azzedine). Choqué dans sa conscience de chrétien par la torture systématiquement pratiquée pendant la «bataille d'Alger», il s'oppose en mars 1957 à Massu. Grâce à *La Question* d'Henri Alleg, à Bollardière, Jules Roy, J.-J. Servan-Schreiber et quelques autres, la torture (longtemps occultée) est restée jusqu'à nos jours objet de débat en France. Bollardière précisera sa pensée en 1972 dans *Bataille d'Alger, bataille de l'homme*, démontrant non seulement le caractère abject, mais encore l'inefficacité de ces méthodes. Condamné à 60 jours d'arrêt, quasi limogé, puis démissionnaire de l'armée, il doit entamer une difficile réinsertion dans la vie civile; il se vouera à l'éducation populaire. En même temps s'opère le deuxième grand tournant de sa vie, en partie sous l'influence de son épouse Simone: l'adhésion du guerrier à la non-violence. Trente ans d'opérations l'ont convaincu de l'inanité des solutions militaires et de l'absurdité de la guerre.

«Bollo», l'ancien baroudeur, va s'engager dans une série d'actions (notamment contre l'armement atomique et les essais nucléaires français, dans le périmètre interdit de Mururoa en 1973) où il transposera son «esprit para» et son goût du risque. Il s'investit aussi dans le mouvement autonomiste breton, pour un socialisme autogestionnaire, soutient les paysans du Larzac, au risque que son engagement généreux soit parfois exploité... Son pacifisme n'est nullement une acceptation passive de l'oppression et du statu quo, mais «une démonstration de force qui refuse tout ce qui est contraire à l'amour». Même sur le plan personnel et familial, Bollardière connaît une profonde évolution: le chef, époux et père autoritaire, est devenu un homme attentif aux autres. Un cancer l'emporte le 22 février 1986. A l'instar d'un Bigeard, Jacques Pâris de Bollardière fut un excellent militaire et un entraîneur d'hommes, mais doté de surcroît d'une conscience morale, qu'il a mise en actes. Vingt ans après sa mort, il reste un exemple.

Pierre Jeanneret

Design urbain

Quand la ville se fait belle pour ses usagers

L'utilité et la facilité d'usage inspirent depuis longtemps les créateurs suisses, jamais aussi bons que lorsqu'ils se turlupinent les méninges autour de la fonctionnalité. Couteau suisse et ustensiles culinaires Betty Bossi y compris, le public en redemande. Si *Le Matin bleu* attire plus de lecteurs que le *20 Minutes*, il le devra sans nul doute en partie à sa rubrique *shopping - conso* qui présente les derniers objets tendances; par exemple l'ordinateur portable - sac à main griffé Hermès ou le sac de couchage avec manches, jambes et capuche.

Cet engouement s'arrête pourtant trop souvent aux accessoires de mode individuels, les objets de la ville intéressent beaucoup moins. Pour promouvoir leur travail, douze jeunes designers lausannois ont pourtant fait le pari de relooker le mobilier urbain de la capitale vaudoise. Les bouches d'égouts deviennent alors spirales, à l'image du tourbillon formé par l'écoulement de l'eau d'une baignoire. Les barbelés anti-pigeon sont transformés en panoramas urbains pointant gratte-ciels, antennes et cathédrale métalliques pour dissuader les indésirables volatiles. Du

banc à une seule place au parquet en béton pour revêtement de routes, le croisement entre mobilier à usage public et inspiration issue d'équipements privés est un dénominateur commun à tous les objets actuellement exposés au Mudac de Lausanne (jusqu'au 5 juin 2006). Chacun des douze prototypes a été photographié auparavant dans la ville. Cette mise en contexte permet de se faire une idée de l'impact de l'esthétique et de l'ergonomie du mobilier urbain sur l'identité d'un lieu. A l'indifférence suscitée par les éléments déjà vus des centaines de fois à l'identique dans le monde,

les designers opposent un regard souvent un brin ironique sur leurs fonctions. Le garage à vélo n'occupe plus seulement une place de parc mais prend également la forme d'une voiture. A travers cette exposition, la plateforme INOUT destinée à la promotion de la jeune scène du design romand aura réussi à montrer l'intérêt d'une contribution de cette profession. Contribution qui ose une conception du paysage urbain différenciée et non reproductible, seule capable d'asseoir régionalement un développement culturel, touristique et économique durable. cf

Les jeunes, les vieux et l'islam

Année après année, la manifestation fribourgeoise part à la découverte du cinéma des autres mondes, sans oublier de tisser des liens avec le nôtre.

Pour la 20^e édition du Festival international de films de Fribourg (fiff), tout le monde avait mis les petits plats dans les grands : les rues étaient décorées de chaises peintes en rouge arborant les noms des films projetés ; les professionnels étaient conviés quotidiennement à des apéros ou des repas offerts par les autorités ou par des mécènes privés, sous la tente ou dans des restaurants de la ville ; les réalisateurs, eux, n'avaient pas le temps de sortir du périmètre des cinémas et de leur hôtel, tant ils étaient occupés par des interviews ou des discussions.

Le fiff continue à évoluer sans pour autant changer. Les réalisateurs asiatiques témoignent d'une maîtrise parfaite, preuve de la qualité de leurs écoles ; le cinéma africain reste à la traîne techniquement. Ce qui m'a le plus frappée cette année, c'est la proportion de sujets montrant des jeunes ou des vieux. C'était le cas pour sept des dix films en compétition. Les réalisateurs le disent, ils savent que leur art est particulièrement apte à sauvegarder des témoignages de cultures et de traditions en voie de disparition. D'autre part, la solitude, le manque de compréhension et l'absence de perspectives des jeunes partout dans le monde est la meilleure illustration des changements de notre planète.

Mais le fiff n'est pas pour autant un festival anti-mondialisation. C'est un regard sur le monde et un regard d'autant plus humain que les problèmes qu'on y voit sont aussi les nôtres. Les personnes pourraient être de n'importe quelle couleur, de n'importe quel continent. Cette grand-mère japonaise qui chaque année prépare son miso et connaît les signes annonciateurs des bonnes récoltes, a le même langage que ma grand-mère. Ces deux jeunes Guinéens, trouvés morts dans le réduit du train d'atterrissage d'un avion, sont d'abord à la recherche de petits boulots pendant les vacances scolaires, puis d'un emploi qui leur permettra de fonder un foyer. Leur lutte frustrante et frustrée n'a

rien d'exotique. Ce n'est que leur mort qui l'est, en raison de la couleur de leur peau.

Deux films ont trouvé distributeur et seront projetés en Suisse dès cet automne : *Dounia*, film égyptien d'une réalisatrice libanaise, qui a reçu le prix du public et le prix des jeunes, et *Be With Me*, de Singapour, qui a reçu deux prix et une mention. *Dounia* est une jeune étudiante égyptienne qui prépare une thèse de doctorat en poésie arabe et qui, parallèlement, veut suivre les traces de sa mère qui était danseuse traditionnelle. Elle vit seule et ses choix professionnels la mettent presque au ban de cette société traditionnelle et en train de se durcir à l'égard des femmes. Très discrètement, le thème de l'excision est amené, pratique qui avait été interdite et qui a de nouveau été autorisée récemment.

La beauté de *Dounia* réside dans la poésie arabe et on pense inmanquablement à *Shakespeare in Love*. L'étudiante et son professeur aveugle récitent des vers à tout bout de champ et on a presque envie de fermer les yeux pour mieux entendre sauf qu'il vaut mieux lire les sous-titres pour en profiter pleinement.

Le personnage principal de *Be With Me* est une femme âgée sourde et aveugle qui parvient bien mieux à communiquer que les autres protagonistes du film. Cette femme est un prodige, elle a réussi à apprendre l'anglais sans l'entendre (elle joue son propre rôle dans le film), et elle enseigne à des handicapés. Un jour, l'assistant social qui l'aidait à faire ses courses ne peut venir et envoie son père, un vieux veuf qui cuisine merveilleusement bien et qui a déjà régalié l'héroïne de ses plats. C'est elle qui détectera sa tristesse et qui saura trouver les mots et les gestes pour le consoler.

L'islam était très présent dans cette 20^e édition ; non seulement à travers le panorama du cinéma iranien traitant des séquelles de la guerre avec l'Irak mais c'est également un film iranien qui a obtenu le Regard d'or : *Be Ahestegi*, Tout doucement, l'histoire d'un homme dont l'épouse a disparu.

L'islam apparaît aussi dans *Dounia*, d'une sensualité qu'on ne trouve pas dans notre culture occidentale ; ou encore dans *Justice à Agadez*, la loi traditionnelle basée sur la *chaaria*. Ce documentaire est une véritable leçon de médiation : des crises de couple, des querelles de famille, des querelles de voisinage, des conflits de travail sont jugés. Avec une infinie douceur, le *cadi* écoute chacun et chacune et avec beaucoup de bon sens rétablit la justice. Le fait qu'il vive en plein cœur de ses administrés et sa connaissance du milieu font que tout le monde respecte ses jugements. C'est une grande leçon que nous donnent ces deux films. cr

Abonnez-vous à **L'Événement** syndical

Grâce à une parution hebdomadaire, *L'Événement syndical* suit de près l'évolution du monde du travail. Socialement engagé, il aborde les thèmes essentiels liés aux enjeux professionnels et économiques actuels, tels que les questions de santé et de pénibilité au travail, les grands mouvements de l'économie et leurs conséquences pour les salariés, ou encore les inégalités entre les femmes et les hommes. Il se fait aussi l'écho des luttes syndicales dans notre pays et à l'échelle internationale et propose un éclairage différent sur l'actualité.

- Je souscris un abonnement standard (55 fr. par an)
- Je souscris un abonnement de soutien (80 fr. par an)
- Je souhaite bénéficier de votre offre d'essai et recevoir gratuitement *L'Événement syndical* pendant 1 mois

Nom, prénom _____

Adresse _____

NPA/Localité _____

A retourner à L'Événement syndical, place de la Riponne 4, 1005 Lausanne, forum@evenement.ch